

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 octobre 2017

### Février 2018 : élections à la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

---

**En février 2018, des élections seront organisées pour renouveler, en partie, le Conseil d'administration de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP).**

Dans le cadre d'une réforme imposée par la réglementation, la CAVP est tenue de réduire le nombre de ses administrateurs désormais déterminé en fonction du nombre de ses cotisants.

À l'issue des élections de 2018, le Conseil d'administration devra compter, à titre dérogatoire, 29 administrateurs (puis 20 à l'horizon 2021) contre 43 aujourd'hui.

Parmi ces 29 administrateurs, 11 seront à élire dont 9 représenteront les pharmaciens cotisants et 2 les pharmaciens retraités.

Les candidatures doivent être adressées à la CAVP entre le 24 novembre et le 22 décembre 2017 à 17h, le cachet de La Poste faisant foi.

Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de la CAVP : [www.cavp.fr](http://www.cavp.fr).

**CAVP : 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09**  
**Directrice de la communication : Isabelle Roque**  
**Tél. : 01 42 66 80 61 - Fax : 01 42 66 25 50**  
**Courriel : [service.communication@cavp.fr](mailto:service.communication@cavp.fr)**

*Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par un collège de 43 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.*

*La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle assure la gestion du régime vieillesse de base.*

*La CAVP gère, de façon autonome, les régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des Prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.*

*Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 32 000 comptes cotisants, 22 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes d'ayants droit.*